

219C0009
FR0004175842-FS0003

2 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 décembre 2018, la société par actions simplifiée Lafayette Pierre¹ (51 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2018, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 219 295 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 14,24% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SELECTIRENTE hors marché.

¹ L'actionnariat de Lafayette Pierre est composé d'institutionnels et de personnes physiques, sans actionnaire majoritaire ou de référence. Lafayette Pierre est présidée par Lafayette Gestion, une société contrôlée par M. Laurent Guize.

² Sur la base d'un capital composé de 1 540 055 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.